



Communiqué de presse

Mercredi 13 février 2019

Incendie au squat de la rue Denis Papin (zone commerciale rives d'Arcins) **Campements illicites : encore un drame évité**

Le maire de Bègles Clément Rossignol Puech déplore la situation indigne et inacceptable dans laquelle se trouvaient ses occupants et en appelle à une mobilisation des services de l'Etat pour le relogement d'urgence des personnes en situation de campement illicite sur la commune.

Après l'incendie qui s'est déclaré ce matin, vers 5h30, sans faire de blessé, dans le squat situé rue Denis Papin à Bègles, le maire Clément Rossignol Puech s'alarme du risque encouru par les personnes résidant dans les campements illicites situés dans sa commune et **en appelle à une mobilisation forte et immédiate de l'Etat pour leur relogement d'urgence**. Le maire rappelle que la ville a déjà été le théâtre d'incendies similaires l'été dernier dans un campement illicite, et souligne que **la collectivité ne peut gérer seule la question de la résorption des squats** et du relogement de leurs habitants.

40 personnes, sur les quelques 200 qui occupaient illégalement le site situé rue Denis Papin (dont près de 80 mineurs) ont été impactées par l'incendie. L'intervention rapide des services de secours a ainsi permis d'éviter un drame... mais jusqu'à quand ?

Conscient du défi humanitaire qui est posé par la situation des personnes sinistrées, Clément Rossignol Puech s'efforce de porter ce sujet dans toutes les instances métropolitaines et a initié la tenue d'une table ronde récemment sur ce sujet en présence des collectivités et acteurs associatifs concernés par les campements illicites. **D'une même voix, ils interpellent fortement l'Etat sur son rôle d'accompagnement et de soutien** pour anticiper les questions de relogement des personnes en situation de campement illicite.

Les collectivités demandent par exemple à l'Etat de désigner pour la région Nouvelle-Aquitaine un référent du Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) afin d'allouer des aides financières pour assurer le relogement d'urgence ou le relogement temporaire de personnes occupant des locaux représentant un danger pour leur santé, ou leur sécurité, et faisant l'objet d'une ordonnance d'expulsion ou d'un ordre d'évacuation.

A Bègles, des valeurs humanistes d'accueil des populations étrangères

Le maire de Bègles tient à rappeler les valeurs d'accueil et d'ouverture à l'autre qui animent depuis de nombreuses années l'action municipale en faveur, notamment, des populations étrangères. **Toutefois, la ville abrite aujourd'hui 1/3 des squats de l'agglomération bordelaise** (roms bulgares et roumains, albanais) **alors qu'elle ne représente que 4% de la population métropolitaine**. Pour l'heure, l'impact de ces squats, en termes



Contact Presse :
Mairie de Bègles – Service Communication et Protocole
Suzanne Galy : s.galy@mairie-begles.fr | 05 56 49 88 12
Maelle Bouteila : m.bouteila@mairie-begles.fr | 05 56 49 88 59



mairie-begles.fr



de scolarisation des enfants et d'accompagnement social des personnes, est supporté principalement la ville de Bègles, sans que cela ne permette d'entrevoir de solution durable.

Vers un Etablissement Temporaire d'Insertion à Bègles

A l'occasion du Conseil Métropolitain extraordinaire en date du 7 novembre 2017, **Bègles s'est portée candidate pour l'accueil d'un Espace Temporaire d'Insertion sur son territoire**, aux côtés de Bordeaux et Mérignac. Ce projet permettra de contractualiser avec les populations roms qui souhaitent entrer dans une dynamique d'intégration, permettant la mise en place d'un terrain d'accueil présentant toutes les garanties en matière sanitaire (eau, électricité, ramassage des ordures), un travail d'accompagnement social et éducatif de fond.

La Ville de Bègles a inscrit le projet d'ETI dans le contrat de co-développement avec la Métropole et a déjà identifié le site concerné. Elle est donc en phase de définition opérationnelle du projet. Elle poursuit ainsi sa politique humaniste, par la résorption de l'habitat indigne et le déploiement d'une solution alternative permettant un travail d'intégration, selon des modalités d'intervention proportionnées aux moyens de la commune et la taille de son territoire.

Une action municipale volontariste pour l'aide aux populations étrangères

Dans l'attente d'autres solutions concertées et partagées entre les communes de l'agglomération, la Ville de Bègles agit de manière concrète pour l'aide aux publics réfugiés, SDF ou en situations d'urgence :

- **Domiciliation** : le CCAS de Bègles domicilie chaque personne sans adresse ou domicile stable. Près de 400 personnes sont ainsi domiciliées en 2019 (75 personnes en 2014, soit +250%). Il est sollicité pour des aides alimentaires ou financières (chèques services, aide à l'hébergement, au transport, au paiement de la cantine, au frais de constitution des dossiers de demande de titre de séjour...).
- **Insertion sociale** : dans le cadre de ses activités, le Centre Social et Culturel L'Estey, accueille les demandeurs d'asile sur l'ensemble de ses ateliers : valorisation des cultures culinaires, bricolage, jardins partagés, séjours pour enfants et familles, projet Musiques migratoires, évaluation du niveau de maîtrise du français, alphabétisation... En outre, le CCAS de Bègles favorise l'intégration de ces personnes par l'intermédiaire de traducteurs spécialisés et une étroite collaboration avec le GIP Bordeaux Métropole Médiation qui a mené durant l'été 2018 un diagnostic de territoire sur les quartiers considérés comme prioritaires.
- **Scolarisation** : depuis la rentrée scolaire 2016 ce sont plus de 80 enfants allophones (17 en maternelle et 64 en élémentaire) qui ont été accueillis principalement dans les écoles, Joliot-Curie, Buisson, Gambetta et Sembat. L'année scolaire 2017/2018 a vu l'ouverture d'une classe UP2A (avec un enseignant qualifié pour l'accueil des enfants allophones) sur l'école Joliot-Curie ainsi que l'affectation à mi-temps de 2 postes d'enseignants spécialisés sur les écoles GAMBETTA et Buisson. La plupart des enfants issus des communautés de réfugiés fréquentent également la restauration scolaire et sur recommandation des travailleurs sociaux, certains sont inscrits sur les accueils de loisirs du mercredi et des vacances.



Contact Presse :
Mairie de Bègles – Service Communication et Protocole
Suzanne Galy : s.galy@mairie-begles.fr | 05 56 49 88 12
Maelle Bouteila : m.bouteila@mairie-begles.fr | 05 56 49 88 59

